

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Arrêté du maire du 03 mars 2026 portant autorisation d'occupation du domaine public sur le parking public de la Fabrique situé au 50 Route du Muguet à La Fabrique

Le Maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, Laëtitia CALENDREAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

Considérant la demande de Madame Laëtitia CALENDREAU d'autorisation d'occuper le domaine public sur le parking situé au 50 Route du Muguet, lieu-dit La Fabrique, à Saint-Brice-sur-Vienne (87200), pour organiser une réunion publique pour les élections municipales le **samedi 07 mars 2026 de 8h00 à 18h00** ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir l'installation de la réunion publique ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur son implantation, parking public, 50 route du Muguet, lieu-dit La Fabrique, à Saint-Brice-sur-Vienne (87200) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Laëtitia CALENDREAU est autorisée à occuper le domaine public sur le parking situé au 50 route du Muguet, lieu-dit La Fabrique, à Saint-Brice-sur-Vienne (87200), le **samedi 07 mars 2026 de 8h00 à 18h00**. Un chapiteau pourra éventuellement être installé.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera donc interdit sur le parking public à gauche de l'entrée de l'école de La Fabrique, au 50 route du Muguet, le **samedi 07 mars 2026 de 8h00 à 18h00**, afin de permettre l'installation de la réunion publique.

ARTICLE 3 : Les prescriptions seront rappelées par l'affichage du présent arrêté municipal sur les lieux avant la mise en place.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

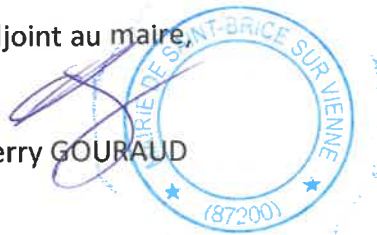
ARTICLE 5 : Madame le maire de Saint-Brice-sur-Vienne et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame Laëtitia CALENDREAU.

A Saint-Brice-sur-Vienne, le 03 mars 2026

Par délégation du maire,

L'adjoint au maire,

Thierry GOURAUD



Notifié et affiché le 03 mars 2026